

CARNOËT



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CARNOËT

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARNOËT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de CARNOËT, sous la présidence de Mme NICOLAS Isabelle, Maire.

Etaient présents : Mme NICOLAS Isabelle, Maire, Mrs HERVE Alain 2^{ème} Adjoint, LE BORGNE Christian 3^{ème} Adjoint, LEYOUR Pascal, COANTIEC Jacques, BANIEL Alain, LE MEN Rémi, RAOUL Pierrick, DOTTIN Alain, CHEVALIER Loïc, STEPHANT Thierry. Mmes LE JEANNE Christelle et BURLLOT Kristell.

Absents : Mrs LE BRAS Thierry, PERTHUIS Bruno.

Secrétaire de séance : LE BORGNE Christian.

Délibération N° 2015

(nomenclature 8.4)

Objet : Réforme Territoriale :

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Madame Le Maire rappelle la délibération du conseil communautaire de Callac-Argoat en date du 23 septembre 2015 précisant la volonté des élus communautaires et municipaux de se rapprocher de Poher Communauté dans une première option et Guingamp Communauté de Communes pour une seconde et de refuser un rapprochement unilatéral avec la CCKB.

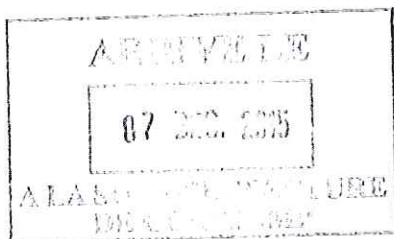
Vu le diagnostic socio-économique réalisé par Côtes d'Armor Développement sur le territoire faisant apparaître que la zone de chalandises du territoire est à 55,5% sur Callac Argoat, 24,2% sur Carhaix, 9,2% sur Guingamp et 4% sur Rostrenen,

Vu le bassin d'emploi de Callac-Argoat est pour 82% constitué par le bassin d'emploi de Carhaix et pour 14% par celui de Guingamp, et 4% Morlaix (source INSEE),

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Refuse le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal tel que présenté à savoir projet de fusion entre Callac-Argoat et CCKB,

- Affirme sa volonté de se rapprocher de Poher Communauté.



Pour copie conforme
Le Maire,
NICOLAS Isabelle



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de GUINGAMP le 30/11/2015
et publication et notification le 30/11/2015.

